

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Objet : Plan de mandat - Attribution d'un marché public relatif à l'extension du système de vidéo protection urbaine de la Ville de Tassin La Demi-Lune

Rapporteur : Anaïs NADAROU

La sécurité et la tranquillité publiques sont aujourd'hui, plus que jamais, au cœur des attentes de nos concitoyens. Notre devoir en tant que Municipalité est de déployer les moyens humains, techniques, financiers nécessaires au recul de la délinquance et des incivilités.

Pour ce faire, la nouvelle équipe municipale, dès son entrée en fonction, a pris la décision de doubler les effectifs de Police Municipale et d'étendre leurs horaires de services (6h00 à 23h00, six jours sur sept). Celle-ci a également encouragé la mise en place du dispositif « Participation Citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leurs propres tranquillité et environnement de vie. Aujourd'hui, la commune compte 17 référents de Participation Citoyenne répartis dans chaque Conseil de quartier.

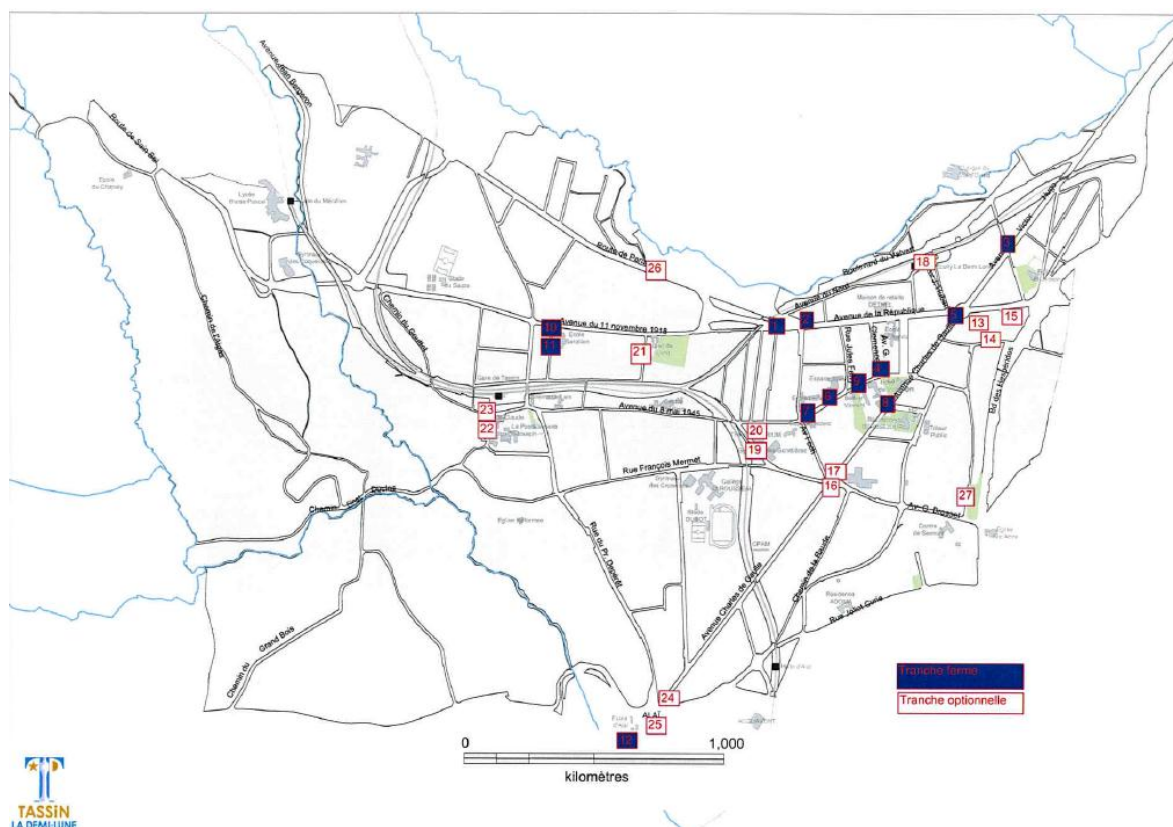
Enfin, nous avons sollicité la Gendarmerie Nationale pour la réalisation d'un audit des besoins d'équipements de vidéo protection sur la commune. Ces nouveaux moyens techniques sont aujourd'hui indispensables à la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale, pour pouvoir intervenir efficacement en cas d'accident, élucider un nombre de faits bien plus important et renforcer l'efficacité des effectifs présents sur la voie publique.

Ainsi, dès la première année de la mandature, neuf caméras ont été installées dans le centre-ville. Ce dispositif a été encouragé par le Préfet de Région auquel a été présenté le projet de la Ville en matière de vidéo protection. Il a rappelé son soutien à la Ville dans cette démarche lors de la tenue du premier rendez-vous régional de la sécurité en 2016. Dans le cadre de sa politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville de Tassin La Demi-Lune veut étendre son système de vidéo protection urbaine aux zones périphériques de l'espace communal. Une seconde phase de déploiement verra donc le jour à partir de 2017 avec une vingtaine de caméras supplémentaires, qu'il est prévu d'installer sur l'ensemble de la commune.

L'estimation globale de cette opération, réalisée par l'AMO Activ Ingénierie, s'élève à 315 945,00 € H.T., soit 379 134,00 € T.T.C. (avec TVA à 20%). Au vu de cette estimation, il a été nécessaire de lancer un appel d'offres ouvert.

La consultation a été décomposée en dix tranches :

- **Pour la tranche ferme**, il y a au total douze caméras (en foncé sur le plan).
- **Pour les neuf tranches optionnelles**, il est prévu quinze caméras.



La tranche ferme sera réalisée sur l'année 2017 et les tranches optionnelles seront réalisées sur les années 2017-2018-2019-et potentiellement 2020.

Les critères et sous-critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de consultation ainsi que leurs pondérations respectives étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

Décomposition du critère « Valeur technique » en deux sous-critères :

- 1^{er} sous-critère: La qualité de l'offre quant aux matériels proposés par l'entreprise y compris les durées de garanties sur les matériels et équipements (note sur 25).
- 2^{ème} sous-critère : L'organisation proposée pour la réalisation du chantier, les moyens mis en œuvre, la méthodologie de mise en œuvre des matériels et logiciels proposés ainsi que la gestion des déchets (SOSED) (note sur 35).

Un (1) pli a été reçu dans les délais impartis (avant les date et heure limites de réception des plis fixées au lundi 06/02/2017 à 12h00).

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le vendredi 10 mars 2017, ont pris connaissance de l'analyse de la candidature et de l'offre remise. Ils ont décidé de retenir l'offre de l'entreprise SERFIM TIC pour un montant de 260 708,98 € HT soit 312 850,78 € TTC.

Ceci exposé, après avis favorable à la majorité de la commission Ressources réunie le 14 mars 2017, il est demandé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et ainsi d'attribuer ce marché à l'entreprise SERFIM TIC, puis d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette consultation.